

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de l'agriculture

La profession agricole est très concernée par cet avant-projet de loi ; nous avons de nombreuses revendications à faire valoir qui sont liées, notamment, aux contraintes des zones rurales et aux spécificités de l'enseignement agricole. Nous sommes très attachés à cet enseignement agricole qui permet à nos élèves de réussir leur insertion professionnelle, pour plus de 90 % d'entre eux.

Le groupe a souhaité mettre en avant quelques points particuliers. Ainsi, par exemple, l'avant-projet de loi prévoit la possibilité de mettre en place un droit au retour en formation initiale pour les jeunes de 16 à 24 ans. C'est un dispositif qui nous semble pertinent mais sa mise en place concrète mérite d'être précisée, notamment en termes de financement et du statut de l'apprenant.

Pour le groupe de l'agriculture, il est important que la politique d'éducation demeure de la responsabilité de l'État, pour éviter toute inégalité territoriale. Ceci dit, le renforcement de la compétence des régions en matière de définition de l'offre de formation professionnelle initiale nous paraît important, tant il est indispensable d'apporter plus de cohérence territoriale dans les politiques de formation et d'insertion professionnelles. Il faudra alors veiller à mettre en place une gouvernance qui tienne compte de l'implication des employeurs.

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est une proposition intéressante, à condition que cette démarche renforce l'attractivité de l'enseignement professionnel ; un enseignement qui permet d'apprendre un métier et, de plus en plus, un savoir-être et un savoir-agir ensemble.

Il nous semblerait aussi intéressant que les plus jeunes aient la possibilité de découvrir le monde rural, son histoire, ses métiers et ses productions. Il est alors indispensable que les enseignants bénéficient d'une formation concrète sur le monde du vivant, les cycles biologiques et les liens entre saisons et alimentation. Les agriculteurs sont déjà prêts à s'y investir.

Sur les techniques numériques, le groupe reconnaît que, si leur développement est indispensable, il convient néanmoins de prendre garde à certains effets pervers. L'enseignement à distance peut, en effet, être une solution à la condition qu'il ne soit pas un facteur d'isolement supplémentaire. Techniques numériques et services de proximité doivent être développés dans une même dynamique d'équité territoriale.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.